RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'action et des comptes publics

Arrêté du 20 novembre 2026 fixant la composition de la commission de sélection et désignant les membres suppléants de la commission de sélection pour le recrutement des bénéficiaires du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre de catégorie C dans le grade d'agent de constatation des douanes, branche du contrôle des opérations commerciales et d'administration générale, organisé au titre de l'année 2026

Le directeur général des douanes et droits indirects,

Vu le code de la défense nationale, notamment son article L4139-3 ;

Vu le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, notamment ses articles L 241-1 et suivants ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L326-1 ;

Vu le décret n° 79-88 du 25 janvier 1979 fixant le statut particulier du corps des agents de constatation des douanes ;

Vu l'arrêté du 24 septembre 2026 fixant le nombre de places offertes aux concours pour le recrutement de personnels de catégorie C des ministères économiques et financiers au titre de l'année 2026,

A R R Ê T E :

Article 1er : Monsieur Philippe REYNAUD, administrateur supérieur des douanes et droits indirects, est nommé président de la commission de sélection pour le recrutement d'agents de constatation des douanes par le biais des emplois de reconnaissance nationale, organisé au titre de l'année 2026.

En cas d'empêchement du président de la commission, la présidence sera exercée par Mme Alix DIDIER DE SAINT-AMAND nommée à l'article 2 ci-dessous.

Article 2 : Sont nommés membres de la commission de sélection :

M.	BILLY	Cyril	Inspecteur régional de 2e classe
Mme	DIDIER DE SAINT-AMAND	Alix	Inspectrice principale de 2e classe
Mme	MARCHAL	Carole	Attachée d'administration

En cas d'indisponibilité d'un ou plusieurs membres de la commission, il pourra être fait appel à un ou plusieurs membres suppléants nommés à l'article 3.

Article 3 : Sont nommés membres suppléants de la commission :

M.	BERKANE	Benjamin	Inspecteur principal de 2e classe
M.	FALCHUN	Bernard	Chef de service administratif de 1re catégorie
Mme	ROUSSEAU-BILLY	Émilie	Inspectrice régionale de 2e classe

Article 4 : Le directeur national du recrutement et de la formation professionnelle est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait le 20 novembre 2026.

Pour le directeur général et par délégation :
La cheffe du bureau RH2,

C. GOUYER